

Le Bureau de l'Ombudsman d'Australie Méridionale est un organisme indépendant avec les pouvoirs suivants:

- Enquêter sur les plaintes du public visant les ministères du gouvernement d'Australie Méridionale, les autorités publiques et les conseils municipaux
- Réexaminer, sous les provisions de la Loi sur la Liberté d'Accès à l'Information, les décisions concernant l'accès aux informations détenues par le gouvernement
- Recevoir de manière confidentielle, sous les provisions de la Loi sur la Protection des Dénonciateurs 1993, des informations concernant des actes abusifs ou illégaux de la part du gouvernement de l'état ou des autorités municipales.

Les services proposés par le Bureau de l'Ombudsman sont gratuits.

Pour des services d'interprète, appeler le 131 450.